

ASSOCIATION CAVÉ GOUTTE D'OR

Études et actions pour l'urbanisme, l'habitat et le patrimoine
dans La Goutte d'Or et La Chapelle

Paris, le 16 septembre 2019

À Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers
formant le Conseil du 18^e arrondissement de Paris

Par courriel

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,

Notre association a pu prendre connaissance, ce matin, des projets de délibérations qui seront soumis à votre vote ce soir, 16 septembre 2019, en prévision du prochain Conseil de Paris qui se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2019.

Dans le court laps de temps que nous laisse cette information de quelques heures, Cavé Goutte d'Or limite sa préoccupation à trois projets de délibérations :

- **2019 DAC 311** Mise en œuvre du projet « *Des couleurs éclatantes à la Goutte d'Or et à La Chapelle* » - Subvention de 5.226 € et convention avec l'association Esquisses ;
- **2019 DAC 684** Subventions de 8.000 € réparties entre quatre associations au titre des « *Projets culturels élaborés dans les quartiers populaires de la Politique de la Ville* » ;
- **2019 DU 199** Subvention d'équipement et convention avec le Comité Action Logement liée au projet de « *requalification du passage Boris Vian et des arcades de la rue de la Goutte d'Or* ».

Sans préjudice de toute autre intervention avant la prochaine séance de Conseil de Paris, notre association prend la liberté de vous faire part des observations suivantes en prévision de l'avis que vous êtes invités à donner ce soir.

1. Sur le projet « Des couleurs éclatantes à la Goutte d'Or et à La Chapelle »

Cavé Goutte d'Or a eu l'occasion d'exprimer, dès le 4 octobre 2018, ses doutes sur l'efficacité d'un projet d'un coût global de 100.000 € tendant à « *égayer deux quartiers de l'arrondissement* » qui sont, de notoriété publique, parmi les plus en difficultés de la capitale.

Le projet fût-il 'voté' au titre du budget participatif et eût-il recueilli le chiffre au demeurant très modeste de 1.566 'votes', les griefs émis à son encontre à l'époque le sont d'autant plus aujourd'hui, après une année très difficile dans les deux quartiers visés, qui attendent une action politique d'envergure et non une intervention symbolique dont le projet de délibération indique qu'elle a pour objectif de « *réaliser une fresque participative sur le mur du local attenant à la Bibliothèque Goutte d'Or, côté boulevard de la Chapelle* » sans la moindre précision autre que celle qui décrit l'association porteuse du projet lauréat comme ayant « *l'objectif de créer des espaces de partage et de libre expression qui permettent de tisser un lien de confiance avec et entre les habitants* ».

Sans nier en rien la qualité de l'association lauréate, nous vous proposons de réserver votre vote dans l'attente que soit communiqué aux membres du Conseil d'arrondissement un projet plus détaillé qui permette aux élus de vérifier les garanties du respect du quartier et de ses habitants quant à l'opportunité et à la valeur du travail qui sera réalisé.

../..

5 rue Cavé 75018 Paris Tél. 09 62 53 87 44 Courriel : cavegouttedor@gmail.com

blog : cavegouttedor.wordpress.com/

2. Sur les subventions réparties entre quatre associations au titre des « Projets culturels élaborés dans les quartiers populaires de la Politique de la Ville »

Sans nous prononcer sur les projets, nous souhaitons saisir l'occasion du vote de cette délibération pour vous suggérer de rendre Madame la maire de Paris attentive à l'intitulé de son projet de délibération qui fait état de « *Quartiers populaires* » en lieu et place de « *Quartiers prioritaires* ».

Comme Madame Maya Akkari, adjointe au maire du 18^e arrondissement, en charge de la Politique de la ville, a bien voulu nous en donner acte hier, lors d'une conversation informelle à l'occasion du repas de quartier organisé par les associations La Table ouverte et Paris Goutte d'Or sur la friche Polonceau/Poissonniers, l'expression « *quartiers populaires* », a fortiori « *quartiers pops* » lancée par Madame la maire adjointe de Paris Colombe Brossel, est dénuée de fondement juridique et il convient de redonner tout son sens à l'expression « *quartiers prioritaires* » que sont et demeurent hélas depuis des décennies, notamment faute de mesures appropriées, les quartiers dits 'populaires' du 18^e arrondissement.

3) Sur la subvention d'équipement en faveur du Comité Action Logement liée au projet de « requalification du passage Boris Vian et des arcades de la rue de la Goutte d'Or ».

Le vote de cette délibération nous paraît prématuré dès lors que la requalification urbaine invoquée est aujourd'hui interrompue par les réserves posées par Monsieur le commissaire enquêteur au projet de déclassement du domaine public routier dans son rapport du 25 juillet 2019.

Déjà, la résiliation anticipée au 1^{er} octobre 2019 de la convention de concession passée avec la SAEMES, votée par votre conseil le 24 juin dernier au motif de la même requalification urbaine, prévoyant qui plus est une indemnité de 500.000 à 600.000 € pour la SAEMES, paraît prématurée et particulièrement coûteuse au regard du nouveau calendrier que devra suivre le projet de requalification urbaine.

Sans nier en rien, ici encore, la qualité du travail accompli par le Comité Action Logement, notre association vous propose de surseoir de façon générale à toute décision concernant le secteur du TEP Goutte d'Or et alentours jusqu'à la levée des réserves émises.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, à l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'association Cavé Goutte d'Or
Olivier Russbach, président

Annexes en liens :

- [Projet Budget participatif 2018 « Des couleurs éclatantes à la Goutte d'Or et la Chapelle ».](#)
- [Présentation critique du projet sur le blog de Cavé Goutte d'Or le 4 octobre 2018.](#)
- [Rapport du commissaire enquêteur sur le déclassement de la rue Boris Vian et autres parcelles des rues de la Goutte d'Or et Polonceau.](#)